



柔道
リムザン

Ligue du Limousin
Judo - Jujitsu - Kendo - Disciplines Associées



☎ 05 55 30 87 89 ☎ 09 70 62 02 85 @ judo.limousin@wanadoo.fr 🌐 www.judolimousin.fr
✉ Dojo Robert LECOMTE – 47, rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 LIMOGES

ANNEXES AUX TEXTES OFFICIELS – SAISON 2011/2012

PROCEDURE D'ENGAGEMENT A L'ECHELON REGIONAL QUALIFICATION DANS LE QUOTA ET HORS QUOTA COMMISSION DE SELECTION

Ligue = 1^{er} échelon de compétition : engagement par les clubs auprès du secrétariat de la Ligue du LIMOUSIN au minimum 15 jours avant la date de la manifestation via l'extranet fédéral. Le respect de ce délai est impératif pour les compétitions par équipes minimes, cadets, juniors et seniors. En cas de désistement, prévenir le secrétariat de la Ligue dans les meilleurs délais.

Ligue = 2^{ème} échelon de compétition : engagement par la commission sportive départementale ou le conseiller technique fédéral via l'extranet fédéral et dans le délai imparti par le CTR.

Les demandes de qualification dans le quota doivent être formulées et justifiées au plus tard au moment de la réunion de la commission de sélection. Les demandes de qualification hors quota – à titre tout à fait exceptionnel – doivent être formulées et justifiées 7 jours avant la date de la manifestation auprès du conseiller technique de l'échelon supérieur : CTR pour les départements après avis du CTF, et pour la Ligue pour avis du CTR qui transmettra pour décision à l'échelon supérieur.

La commission de sélection est composée du CTR, des CTF missionnés sur les comités départementaux, des représentants (responsable ou délégué) des commissions sportives de la ligue et des départements. La commission se réunit – sur le site même de la compétition et sans procédure de convocation – à l'issue des compétitions officielles FFJDA sélectives pour un échelon supérieur. Elle a pour mission de déterminer collégialement et souverainement la liste des sportifs qualifiés pour l'échelon supérieur de compétition. Les critères pris en compte reposent notamment sur la comparaison des potentiels sportifs pour s'exprimer à l'échelon supérieur, les résultats sportifs sur la compétition de référence et les antécédents sportifs en compétition officielle et sur le circuit labellisé, en lien avec le niveau d'opposition rencontré, et le comportement et l'engagement à l'entraînement (structure, stages fédéraux, club).

Les sportifs qualifiés pour une épreuve à niveau supérieur s'engagent à honorer leur sélection ou prévenir le secrétariat de la Ligue dans les meilleurs délais en cas de désistement. Toute sélection peut être remise en cause pour des raisons majeures telles que blessure constatée, sanction disciplinaire ou non respect de l'éthique sportive.

